Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260924-DCM2026_075-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE BRINGOLO

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 24 septembre 2026

Date de convocation :
16 septembre 2026

Date d'affichage :
16 septembre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	8
Votants	13

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRINGOLO légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Christine HELLO, Maire.

Présents : Marie-Christine HELLO, Marie-Josèphe TOQUET, Jean-Michel THOMAS, Sandra CARCAUD, Noéline COSTAN-ZANON, Floriane DAMON, Jérôme FAIX, Richard GLAUDEL, Cyril RICHARD.

Absents : Aurélie GELIN *(pouvoir à Noéline COSTAN-ZANON)*, Laura DESBOIS *(pouvoir à Sandra CARCAUD),* Jean-Philippe NADAL *(pouvoir à Marie-Josèphe TOQUET)*, Philippe THOMAS *(pouvoir à Cyril RICHARD)*, Fabien LE PERDU et Audrey ROUXEL *(excusés)*.

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe TOQUET.

DCM2026/075 : PROPOSITION D'UN DON D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Madame le Maire expose qu'un courrier a été reçu en Mairie de M. Charles MONTFORT et Mme Chantal BAZILE, propriétaires en indivision, qui souhaitent faire part de leur intention de céder à la commune de Bringolo, à titre gratuit et sans contrepartie, la parcelle cadastrée section C n° 387.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE de refuser le don de la parcelle suscitée ;**
- **CHARGE le Maire d'informer M. MONTFORT et Mme BAZILE de la présente décision.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Marie-Josèphe TOQUET

Le Maire,
Marie-Christine HELLO